

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 05/03/10	L'an deux mil dix le dix sept mars à dix neuf heures
DATE D'AFFICHAGE : 17/03/10	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Mme Claire RADREAU , Maire.
NOMBRE DE CONSEILLERS : <i>En exercice : 27 Présents : 22 Votants : 27</i>	Etaients présents : RADREAU Claire, KNEPERT Pierre, PETIT Betty, BELZ Christian, PARRAIN Carole, MORENO Christine, MAKSOUH Mourad, MERAUX Jocelyne, MANIAS Marcel, FONTAINE Dalila, JACQUOT Laurent, GRILLOT Fabienne, RENOUX Alain, BONNOT Monique, PERRON Danièle, CLAUDON Pierre, MONNIN Jean-Pierre, MIELLE Claudine, DEMANGEON Michel, TRAVERSIER Agnès, MOUHOT Marcel, PAGNOT Pascal. Formant la majorité des membres en exercice.
OBJET : <i>Travaux Champerriet Demande de subvention au ministère de l'Intérieur</i>	Excusés : GROSJEAN Laurence a donné procuration à MORENO Christine, GARCIA Yamina a donné procuration à MAKSOUH Mourad, GRIFFON Pierre a donné procuration à BELZ Christian, ZEFEL Frédéric a donné procuration à RADREAU Claire, GUERITEY Nadine a donné procuration à PAGNOT Pascal. Monsieur DEMANGEON Michel est nommé secrétaire de séance.

Madame le Maire expose : en février 2009, le Conseil municipal s'est prononcé sur la première phase à savoir la réhabilitation et la restructuration du bâtiment de l'Ecole Primaire Champerriet. Les aménagements concernant le rez-de-chaussée du bâtiment « ACCEM » du Centre de Loisirs sont terminés. La deuxième phase est la réhabilitation du 1^{er} étage dudit bâtiment : remise en peinture, isolation thermique et phonique, aménagement de placards des salles de classes.

Ces travaux inscrits au Budget Primitif 2010, débiteront au cours du mois de juillet 2010.

Pour mener à bien cette opération, tous les financements possibles sont recherchés. Le coût global de ce projet s'élève à 24 000 € HT. Une subvention du Ministère de l'Intérieur (Programme 122 – Action 01) peut être envisagée.

Aussi, je vous demande de bien vouloir autoriser Madame le Maire à :

- Solliciter une subvention de Ministère de l'Intérieur
- S'engager à ne pas commencer ces travaux avant la notification de cette subvention.

Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir vous prononcer.

Après débat, l'assemblée à l'unanimité approuve les propositions.

Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus.



DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE

Transmise à la Préfecture le 17/03/10

Publiée le 17/03/10.....

DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire

Radreau

